

TRAVAILLER DANS UN ESPACE NATUREL PROTÉGÉ

15% du sol français fait aujourd'hui partie du réseau des espaces naturels protégés : parcs nationaux, réserves naturelles, parcs naturels régionaux, conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Ces espaces sont d'une grande richesse biologique mais aussi d'une grande fragilité et c'est pour cela qu'ils font l'objet de mesures de protection et de gestion particulières.

2500 à 3000 professionnels travaillent dans les organismes gestionnaires des espaces naturels protégés. Les organismes employeurs sont environ au nombre de 300.

On observe une diversité des métiers mais également une diversité de statuts et de modes de recrutement.

Les formations initiales des personnels sont variées.

Ces métiers sont jeunes, l'essentiel des premiers emplois a une quarantaine d'années.

L'offre d'emploi est diffuse et la mobilité entre les différents espaces protégés est aujourd'hui faible.

Qui recrute ?

A l'exception des parcs nationaux qui recrutent par concours national, chaque espace naturel protégé recrute directement son personnel.

Cela implique que les démarches de recherche d'emploi (candidatures spontanées et réponses à des offres d'emplois) sont dans la grande partie des cas à faire directement auprès des gestionnaires.

Réserves naturelles de France, la Fédération des Parcs naturels

régionaux, la Fédération des Conservatoires régionaux d'espaces naturels, le Conservatoire de l'espace littoral et Rivages de France vous communiqueront respectivement la liste des 310 Réserves naturelles, celle des 44 Parcs naturels régionaux, celle des 21 conservatoires régionaux d'espaces naturels, celle des 530 sites du Conservatoire du littoral et de leurs gestionnaires.

Pour les Parcs nationaux, le site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable vous informe sur les concours de recrutement d'agent technique et de technicien de l'environnement (niveaux requis, dates des concours, dossiers à retirer, etc.. : www.ecologie.gouv.fr

Quels sont les métiers exercés ?

Différents types d'emplois sont exercés dans les espaces naturels protégés.

En consultant notre kiosque métiers, vous pourrez vous faire une idée de cette diversité :

www.espaces-naturels.fr/metiers

Les fiches métiers mises en ligne ne sont pas des fiches de postes, ce sont des emplois types, qui identifient le dénominateur commun de situations professionnelles réelles. Une cinquantaine de fiches vous est aujourd'hui proposée.

Vous trouverez aussi des informations concernant les métiers sur le site du ministère de l'Ecologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr. Cliquez sur « Espace jeune » puis sur « Métiers en environnement »

Le réseau ORME (Observatoire et réseau des métiers et emplois de l'environnement), animé par l'IFEN (Institut français de l'environnement), propose également des informations sur les métiers : www.ifen.fr/orme

Et enfin, pour obtenir des informations sur des métiers proches, en relation avec les espaces naturels :

- www.onf.fr, site de l'Office national des forêts. Cliquer sur « Les métiers de l'Onf ».
- www.oncfs.gouv.fr, site de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, rubrique « recrutement ».
- www.csp.ecologie.gouv.fr, site du Conseil supérieur de la pêche. Cliquez sur « Métiers ».

Où trouver les offres d'emploi ?

L'offre d'emploi est diffuse et demeure assez faible sur le plan quantitatif.

Nous vous conseillons de consulter :

- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr, le site de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Cliquez sur « Dernières offres d'emplois ». Ce site propose des postes dans les Parcs naturels régionaux mais aussi dans d'autres organismes.
- www.reserves-naturelles.org, le site de Réserves naturelles de France. Cliquer sur « recrutement ».
- www.rivagesdefrance.org, le site de Rivages de France. Cliquer sur « Emplois au naturel » puis sur « Offres d'emploi ».
- www.ecologie.gouv.fr, le site du ministère de l'Ecologie et du développement durable. Cliquer sur « Espace grand public » puis « concours et métiers ».
- www.emploi-environnement.com, en cliquant sur « Offre d'emploi »
- www.anpe.fr, en cliquant sur « Votre espace emploi », code métier 61 114.
- www.apecita.com, site qui propose des offres d'emplois en agriculture, agro-alimentaire et environnement.
- www.lagazette.fr, site de l'hebdomadaire « La Gazette des communes », où sont publiées

- des offres des collectivités territoriales,
- www.territorial.fr, site de la revue « La Lettre du Cadre Territorial », où sont publiées des offres de collectivités territoriales
 - www.reseau-tee.net, site des Réseaux Territoires Environnement Emplois, relais des expériences et des

personnes ressources, ils favorisent la synergie entre les acteurs. Ils apportent également une valeur ajoutée aux travaux développés sur le terrain pour améliorer la connaissance des emplois et des métiers de l'environnement.

Vous pouvez aussi contacter directement les différents organismes gestionnaires des espaces naturels protégés.

Le kiosque métiers ne propose pas d'offre d'emplois.

Comment s'orienter pour travailler dans un espace naturel protégé ? Quelles sont les formations conseillées ?

Il n'y a pas de formation ciblée pour chaque métier.

Les formations initiales et l'expérience recherchées sont, en fonction des postes et dans la majorité des cas, les domaines suivants : biologie, agriculture et

espace rural, agronomie, géographie, aménagement du territoire, socio-économie, culture, communication, administration ... Pour les emplois d'animateur, des diplômes d'animation peuvent être exigés (BAFA, BEATEP ...).

Voici, à **titre indicatif**, des repères sur les niveaux de qualification pour quelques familles de métiers :

Direction	Bac+5 et plus avec plusieurs années d'expérience
Chargé de mission ou responsable de service	Bac+4 et bac+5
Technicien	Bac+2
Surveillance, gestion ou animation	BEP à bac+2
Entretien et exécution	CAP / BEP

Le site www.afite.org propose une base de données sur les formations courtes et longues dans le domaine de l'environnement.

Le site du ministère de l'agriculture, www.agriculture.gouv.fr, propose des informations sur l'enseignement

agricole : rubrique « Enseignement et recherche »

L'Atelier technique des espaces naturels ne fournit pas de conseils individualisés pour l'orientation ou la reconversion professionnelle.

Faut il être fonctionnaire pour travailler dans un espace naturel protégé ?

- Les personnels de terrain des parcs nationaux (environ 520 personnes au total pour les 7 parcs nationaux et 2 en projet) sont fonctionnaires d'Etat.

Les personnels de terrain font partie du corps de l'environnement (statut commun aux Parcs nationaux, au Conseil supérieur de la pêche et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage) :

- Le chef de secteur est un fonctionnaire du corps des techniciens de l'environnement : concours national de niveau baccalauréat.
- Le garde moniteur est un fonctionnaire du corps des agents techniques de l'environnement : concours national de niveau BEPC ou BEPA.

Pour ces concours, se renseigner auprès de l'ONCFS.

- Les personnels des parcs naturels régionaux (environ 1350 personnes au total pour les 44 parcs) sont des agents des collectivités territoriales. Il n'y a pas de concours spécifique pour être embauché dans un Parc naturel régional mais être lauréat d'un concours de la Fonction publique territoriale est souvent nécessaire.

Pour ces concours, se renseigner auprès du Centre national de la

Fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr

- Les personnels des réserves naturelles (environ 680 personnes au total pour les 310 réserves naturelles) sont, dans 60% des cas, employés par des associations de loi 1901, en contrat de droit privé (CDI ou CDD). Il n'y a pas de concours spécifique. Certaines réserves sont gérées par des établissements publics ou des collectivités, les personnels sont alors des agents publics.
- Le Conservatoire du littoral fonctionne avec un très faible effectif : une centaine de personnes fonctionnaires ou contractuels de l'Etat.

Les organismes gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral, souvent des collectivités locales, emploient des personnels de terrain qui sont, dans 75% des cas, agents de la fonction publique territoriale.

- Les conservatoires régionaux d'espaces naturels sont des associations de loi 1901 et emploient leur personnel (500 salariés) en contrat de droit privé (CDI ou CDD).

Comment préparer les concours ?

Pour le concours de technicien de l'environnement et celui d'agent technique des l'environnement, Vous Pouvez consulter le site très complet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Pour les concours de la fonction publique territoriale, se renseigner auprès de la délégation CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr) de votre région ou bien auprès de votre centre de gestion départemental (www.fncdg.com).

Les organismes d'enseignement à distance peuvent proposer des formations de préparation aux concours, mais pas l'Atelier technique des espaces naturels.

Vos contacts :

Réserves naturelles de France
6 bis, rue de la Gouge - BP100 – 21 803
QUETIGNY Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 PARIS
Tél. : 01 44 90 86 20

Fédération des Conservatoires régionaux d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc – 45 000 ORLEANS
Tél. : 02 38 24 55 00

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
36, Quai d'Austerlitz – 75 013 PARIS
Tél. : 01 44 06 89 00

Rivages de France
Villa Carolus – Route de Cabourg – 14 810
MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél : 02 31 97 31 00

Et pour le concours de technicien de l'environnement
Ministère de l'Ecologie et du développement durable
DAGFAI / Sous direction des ressources humaines
Bureau des personnels des établissements publics, des statuts et du dialogue social
20, avenue de Ségur - 75 302 PARIS 07 SP

L'Atelier technique des espaces naturels, groupement d'intérêt public, réunit les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, le Conservatoire du littoral et les Espaces naturels de France. Placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, il diffuse méthodes et connaissances pour la gestion des espaces naturels.

Son action :

- *Réalisation de sessions de formation professionnelle continue destinées aux personnels en poste dans les espaces naturels ;*
- *Edition de cahiers techniques et de « Espaces naturels », la revue des professionnels des espaces naturels ;*
 - *Appui technique et expertise pour les espaces naturels protégés ;*
- *L'Atelier technique des espaces naturels est aussi éditeur de la revue « Espaces Naturels ».*

Consultez notre site : www.espaces-naturels.fr